

SOLIDARITÉ AVEC LA RÉVOLUTION TUNISIENNE ! HÉBERGEMENT ET PAPIERS

POUR TOUS LES JEUNES MIGRANTS TUNISIENS DE LAMPEDUSA !

Depuis plusieurs semaines, le gymnase du 100 rue de la Fontaine au Roi accueille de jeunes tunisiens de Lampedusa. Récemment arrivés en France après la révolution, ces jeunes migrants tunisiens vivent dans des conditions de précarité extrême dans l'est de Paris. Soumis au harcèlement quotidien de la police, ils en sont réduits depuis plusieurs semaines à errer entre le square de la Villette, le parc de Belleville ou des lieux d'occupation précaire (36, rue Botzaris ; 52, rue Simon Bolivar ...) et sans cesse menacés d'expulsion.

Depuis peu, la Mairie de Paris a transformé le gymnase de la Fontaine au Roi en lieu d'hébergement d'urgence, accueillant une centaine de Tunisiens. Mais ce sont plus de **300 personnes** qui sont concernées.

IL FAUT UN HÉBERGEMENT ET DES PAPIERS POUR TOUS !

Nous, membres du Collectif de soutien du XI^e arrondissement aux jeunes migrants tunisiens en provenance de Lampedusa :

- **Tenons à affirmer** solennellement notre fraternité et notre solidarité active avec les jeunes travailleurs migrants tunisiens en provenance de Lampedusa, et plus largement avec la révolution qui a débarrassé la Tunisie du tyran Ben Ali et de sa clique spoliatrice.
- **Considérons** que le grand soutien qui s'est largement exprimé en France à l'égard de la révolution tunisienne, et plus largement des mouvements similaires qui ont touché de nombreux pays arabes et fait tache d'huile jusqu'en Europe et aux Etats-Unis, ne doit pas s'arrêter à de simples déclarations platoniques, mais se traduire en un grand mouvement de fraternité active envers ces jeunes et ces travailleurs.
- **Exigeons** par conséquent du gouvernement Sarkozy-Fillon-Guéant qu'il cesse sa politique de tracasserie administrative et policière et qu'il respecte, comme il y est tenu, les engagements internationaux contractés par la France, en l'occurrence la Directive Européenne de juillet 2001 sur l'applicabilité de la protection temporaire, l'Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 prévoyant l'accueil de 9000 migrants tunisiens par an sur le sol français ainsi que les Accords européens de l'espace Schengen. Aussi répressives et anti-démocratiques que puissent être ces dispositions à nos yeux, le gouvernement ne peut se permettre de les appliquer ou de les bafouer selon les circonstances et ses propres convenances. Nous devons aujourd'hui assurer à ces migrants tunisiens, détenteurs, rappelons-le, d'un document de séjour délivré par le gouvernement italien, la liberté de séjourner et de se déplacer, **COMME C'EST LEUR DROIT**, sur le territoire national.
- **Demandons** à la Mairie de Paris de ne pas se défaire sur le gouvernement et d'assurer à TOUS ces jeunes et travailleurs des conditions de logement et de vie décentes dans des locaux appropriés qui ne peuvent manquer dans une grande capitale telle que Paris.
- **Nous nous étonnons** que les bâtiments du **36 de la rue Botzaris**, que le nouveau gouvernement tunisien a repris au parti du tyran Ben Ali, ne puissent être mis par lui à la disposition de ses jeunes compatriotes en détresse et par ailleurs livrés sans états d'âme aux tracasseries, voire aux violences policières de l'actuel gouvernement français.
- **Sollicitons** des entrevues avec MM. Patrick Bloche, maire du XI^e arrondissement et Bertrand Delanoë, maire de Paris, afin de leur faire connaître ces revendications et envisager avec eux les moyens de les satisfaire dans les meilleurs délais.